

Cocaïne : un neveu et son "tonton" sur la même ligne

Michel Caux, vieux routier des prétoires, vient d'être condamné à six mois de prison pour sa participation à un trafic de stupéfiants sur Nice. Anecdote au vu de son casier judiciaire

Regard vif derrière ses lunettes cerclées, teint hâlé et verbe haut, le Niçois Michel Caux est un personnage qui parvient à faire sourire l'assistance, y compris les magistrats du tribunal correctionnel de Nice. L'homme apparaît sympathique, très à l'aise devant la justice depuis le temps qu'il la fréquente. Il comparait libre pour répondre d'un trafic local de stupéfiants et d'association de malfaiteurs. Jonathan, son neveu, incarcéré depuis neuf mois, avait monté en 2014 un commerce de cocaïne et en faisait profiter ses proches avec un tarif préférentiel pour les membres de sa famille.

Mécanicien de formation, Jonathan avait évolué dans le milieu du yachting avant de sombrer dans la poudre. «*En prison, je me suis senti libéré grâce au sevrage. Je me sentais beaucoup mieux au bout de quatre mois*», confie le prévenu qui salue, une fois n'est pas coutume, les vertus de la détention provisoire.

La marchandise ? « Un lot de chaussures »

À travers les écouteurs téléphoniques, les propos de Michel Caux, 51 ans, le tonton de Jonathan, paraissent ambigus. De là à penser que l'homme n'a pas complètement rompu avec son sulfureux passé... «*Certains mois ne trompent pas*», souligne le procureur



C'est dans cette maison de Castellar que le corps du conseiller municipal de Beausoleil, Claude Bichet, avait été retrouvé en 2002. (Photo Eric Dufière)

Brigitte Funel.

Michel Caux réagit : «*Quand je suis arrivé dans les locaux de la PI, croyez-moi si vous voulez mais le policier m'a demandé des nouvelles de mon père. Il faisait partie de ceux qui avaient arrosé la Galaxie*».

Dans ce voilier qui ralliait le Maroc à la Corse, les limiers avaient découvert 4,7 tonnes de cannabis. «*J'avais 26 ans. Je n'étais que marin à l'époque, minimis-*

le prévenu. *Il y avait un capitaine et un propriétaire*».

Michel Caux avait été condamné, en 1994, avec son père et cinq autres personnes, à dix ans d'emprisonnement. «*Les policiers, en voyant mon nom, pensaient à nouveau qu'ils avaient touché le gros lot! Ils ont fait une fixation sur moi. Ils se sont achamés. Ils m'ont arrêté alors que j'avais dit au téléphone que j'allais chercher de la marchandise. Je ve-*

nais d'acheter un lot de chaussures aux enchères! J'en avais plein le coffre de la voiture».

Dans l'affaire Béatrice Edouin

«*Vous réapparaissez en 2009, quinze ans après, avec une peine prononcée par la Cour d'assises des Alpes-Maritimes à quatorze ans de réclusion pour complicité d'assassinat*», poursuit la présidente en relisant le CV du prévenu. «*J'avais été condamné à vingt-cinq ans en première instance*», précise Michel Caux. «*J'ai déplacé une voiture sachant qu'une personne avait été assassinée*».

«*Et vous avez pris quatorze ans pour ça ?... Vous ne nous dites pas tout Monsieur...*», ironise la présidente Bergognous. En 1998, Béatrice Edouin avait séduit Claude Bichet, patron d'une société de déménagement de Beausoleil. Après trois ans d'une relation passionnelle, le 10 avril 2001, le chef d'entreprise disparaît mystérieusement. La compagne, ancienne prostituée, avait recruté deux hommes de main (Laurent Romeo et Michel Caux) pour le supprimer dans une maison de Castellar. Sorti en 2011 en conditionnelle, Caux dit avoir travaillé chez Bonventre distribution, avoir été aide à domicile pour des personnes handicapées avant d'être rattrapé par un cancer du foie.

«*Avec une pension d'invalidité de 827 euros, père de trois enfants, on peut penser que vous avez besoin d'augmenter vos revenus*», note la présidente. «*Je vis grâce aux bénéfices que je fais en allant aux ventes aux enchères et en revendant les objets en ligne*».

«*Trois personnes disent que vous avez sans doute participé à ce trafic*», insiste la présidente. Michel Caux se défend avec autant de fougue que de faconade. M^r Luc Febraro, son avocat, n'a plus besoin de plaider. M^r Padovani et M^r Pyné voient aussi leur tâche facilitée pour la défense des autres prévenus: Florent (36 ans), Marjorie (39 ans) et Pascal (38 ans), passent complètement au second plan.

Michel Caux dit aider son neveu à se sevrer, lui fait la leçon à l'audience. L'association de malfaiteurs n'est pas retenue par le tribunal. Jonathan est finalement condamné à deux ans de prison dont un avec sursis et deux de mise à l'épreuve. Pascal à six mois de sursis avec dix-huit mois de mise à l'épreuve. Les autres échappent de six mois, une peine aménagable. Les prévenus, tous insérés dans la société, ont demandé et obtenu une non-inscription au bulletin numéro 2 du casier judiciaire. Michel Caux n'a pas jugé utile d'en faire la demande.

CHRISTOPHE PERRIN
dperrin@nicematin.fr

Rixe à Fréjus : de la prison ferme pour Philippe Vardon et ses adversaires

Le tribunal correctionnel de Draguignan a condamné, hier, à six mois de prison ferme Philippe Vardon et les trois autres protagonistes pour les violences qui avaient émaillé la soirée du 30 mars 2014 à Fréjus, au second tour de l'élection de David Rachline.

Ce soir-là, sur le parking de la place Paul-Vernet et dans les rues alentour, une rixe avait éclaté entre trois jeunes maghrébins et l'ex-leader identitaire de Nice, désormais conseiller régional FN. Celui-ci a affirmé avoir été reconnu par les trois jeunes, qui l'ont immédiatement pris à partie avec un cric, une manivelle et un démonte-pneu.

Ses contradicteurs ont soutenu, au contraire, qu'ils avaient été victimes d'injures racistes, alors qu'ils passaient en voiture sur le parking. Avant de recevoir des coups et d'être gazés avec une grosse bombe lacry-



Philippe Vardon fera appel de la décision. (Photo F. F.)

mogène, «*comme celles des CRS*». Les images des caméras de vidéosurveillance de Fréjus ont montré la rixe sous différents angles. Pas de manière suffisamment précise toutefois, pour déterminer si ce n'était pas un couteau que tenait Philippe Vardon, mais les clés de la voiture de son épouse comme il l'a soutenu.

«*L'origine de ces violences réciproques demeurera incertaine, a résumé le procureur Michael Darras. Mais les violences, elles sont certaines, ainsi que le démontrent les déclarations de chacun, la vidéosurveillance et les témoignages des policiers municipaux*».

« Jugement délirant »

Le tribunal a suivi d'assez près ses réquisitions pour condamner tous les protagonistes, sans toutefois ordonner de mandat de dépôt à l'encontre de Philippe Vardon qui est donc reparti libre. Au plan civil, celui-ci recevra 700 euros de dommages et intérêts de ses agresseurs, solidairement. Il a en revanche été condamné à verser 700 euros à chacun d'eux. Dénonçant un «*jugement objectivement délirant au vu des faits*», l'élu a immédiatement fait savoir qu'il allait faire appel.

G. D. et F. M.

L'agresseur du Vieux-Port de Cannes interné

Enneric G., 42 ans, qui avait semé la panique sur le Vieux-Port de Cannes, le 21 août dernier, a été jugé hier après-midi pénalement irresponsable par le tribunal correctionnel de Grasse, présidé par Pierre Kuentz. Sous traitement, le prévenu est apparu étonnamment calme dans le box des prévenus. Entre le dément hors de contrôle de ce soir d'août et l'homme posé s'exprimant presque élégamment hier, se glisse, selon l'expert judiciaire, une maladie. Il le décrit comme un «*maniac dépressif sévère, atteint de bipolarité*». Aux phases dépressives succèdent des moments d'euphorie «*voire de toute puissance*».

Onze personnes avaient été blessées. Les témoins de la scène avaient décrit un fou furieux doté d'une force herculéenne.

« Allahou akbar »

Il avait suivi des plaisanciers et tenté de grimper à bord de leur bateau. Face à leur refus, il les avait violemment agressés aux cris de «*Allahou akbar*», a poussé à l'eau six d'entre eux.

Au passage, il avait mis par terre des touristes italiens venus s'interposer, puis s'est servi d'une gaffe pour asséner des coups au crâne. Même sort pour les sapeurs-pompiers et le vigile du port, plus sérieusement blessé. Dans le sac de cet homme originaire du Pas-de-Calais et en provenance de Bastia, les policiers avaient retrouvé deux exemplaires du Coran en arabe et en français, le nouveau testament, ainsi qu'un livre intitulé... «*L'arabe pour les nuls*». «*Je suis contre tout radicalisme, spirituel, philosophique ou politique, je m'intéresse à tout, tout simplement*», a commenté Enneric G. Grand, physique noueux, cheveux ras, bras droit plâtré, il s'excuse de nouveau pour les faits. «*D'habitude, la violence, c'est contre moi que je la porte, jamais contre les autres*», avoue-t-il, presque penaud. Le tribunal a décidé de son internement en hôpital psychiatrique. Ce qui n'exclut pas qu'il sera poursuivi au civil pour les conséquences de son coup de folie, au sens littéral du terme.

GRÉGORY LECLERC
gleclerc@nicematin.fr